

Le 10 mai 2011.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 10 mai 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Mme France McSween est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

08-05-11 DOSSIER VIDÉOTRON

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la compagnie Vidéotron que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham n'est pas favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion soumis par Vidéotron, aux limites de Ham-Nord et Notre-Dame-de-Ham. Ceci fait suite à une visite de Monsieur Paolo V. Tamburello pour une rencontre d'information.

09-05-11 ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité a adopté son Plan d'urbanisme en 1989 ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives à l'article 110.3.1 de la L.A.U., le conseil de la municipalité peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme, réviser le plan en suivant, compte tenu des adaptations nécessaires, le processus prévu aux articles 109.1 à 109.8, 109.9 et 110 à 110.3 ;

CONSIDÉRANT l'adoption des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme, le 8 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 18 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les réunions nécessaires ont été tenues ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'adopter les règlements constituant la refonte des règlements d'urbanisme (avec modifications), portant les numéros :

- 326 «Plan d'urbanisme»
- 327 «Règlement de zonage»
- 328 «Règlement de lotissement»
- 329 «Règlement de construction»
- 330 «Règlement de permis et certificats»
- 331 «Règlement sur la tarification»

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'écrire une lettre à M. Jeannot Leblanc et M. Marquis Tardif, pour les informer de l'installation d'une caméra par la municipalité, la loi nous obligeant d'avoir une mesure de contrôle pour les sablières.

Lotissement rue Grenier : prendre des informations auprès de l'arpenteur, la superficie minimum étant selon les nouveaux règlements d'urbanisme à 1 500 mètres carrés. S'il y a des corrections, à quel coût, si on veut changer la superficie du terrain à donner et celle à garder pour le terrain adjacent au garage municipal.

Plainte ponceaux et entretien chemin au domaine Mt Sévigny, rencontre jeudi 18 h 30, proposition d'administration de l'entretien et du déneigement si nécessaire, sans autre engagement contractuelle d'une durée fixe.

Lettre à 4 propriétaires, concernant leur ponceau d'entrée, mention à l'effet que vu le dégel, les pluies, etc, les ponceaux sont dérangés et qu'ils devront les nettoyer ou les remplacer si nécessaire. Rendez-vous avec l'inspecteur en voirie pour connaître la bonne grosseur de ponceau à installer.

10-05-11 REDDITION DE COMPTES VOIRIE 2010

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 93 657 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

Pour ces motifs, sur une proposition de Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

11-05-11

Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM)

Projet Ferme l'Horizon Vert

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham :

Autorise la Ferme l'Horizon Vert à déposer une demande maximale de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM), sous condition que les fonds soient encore disponibles, et que différents travaux pas encore terminés le soient, la propriétaire s'étant engagée à le faire au plus tard le 30 juin 2011, incluant de la démolition, de la réparation et une installation septique conforme. Aucun montant ne doit être versé par le CLD tant que ces travaux ne seront pas terminés à la satisfaction du conseil municipal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de l'abat-poussière chez Calclo, soit le chlorure de calcium liquide 35%, une quantité d'environ 37 000 litres à 0,293\$/litre + les taxes.

Compostage, décision et suivi à faire avec Chesterville et Gesterra. Mme France McSween est en charge de ce dossier.

Politique familiale, invitation au maire, 15 mai, Ste-Hélène de Chester.

Rapport de Rudy Hamel, préventionniste sécurité publique Victoriaville.

On fera une collecte de pneus usagés avec Recyc-Québec en mai, circulaire à envoyer pour la date et l'endroit.

Acceptation résidence CPTAQ, rang 1 sud, pour Jocelyn Drouin, suivi du permis à faire

avec l'inspecteur municipal.

SPAA, suivi plainte de chiens errants rue Lapointe.

Compétition de pompiers à Chesterville, 1-2-juillet.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation de panneaux publicitaires indiquant que l'on a des terrains à donner pour la construction résidentielle.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée (21 h 15).

Accepter sur proposition de M. Jean-Luc Lavigne
Seconder par Mme Johanne Allard

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et sec. très.

